



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République affirme dans son article 2 le principe de la coéducation et confirme la place des parents d'élèves au sein de l'école : « Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Créés pour accompagner la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les projets éducatifs territoriaux (PEDT), à l'initiative des communes ou de leurs groupements, apparaissent comme un levier fort pour faire converger l'action des différents acteurs éducatifs, dans le respect des compétences de chacun, au service de la continuité des différents temps de l'enfant, à savoir le temps scolaire, les temps périscolaires et les temps familiaux.

Le fait d'associer les parents au PEDT participe de l'approfondissement des complémentarités éducatives qui se sont établies depuis 2013 et d'une meilleure prise en compte des besoins qui peuvent s'exprimer localement.

C'est pourquoi il est important d'identifier et diffuser les bonnes pratiques locales susceptibles de favoriser la participation des parents au PEDT et mener une réflexion portant sur les modalités mêmes de collaboration de la collectivité avec les parents d'élèves.

INTERVIEW

Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde, vice-présidente du Sénat, a répondu à nos questions :

Vous avez été rapporteure au Sénat de la loi de refondation de l'École de la République et missionnée par le Premier Ministre en 2016 afin d'étudier la mise en place des

projets éducatifs de territoire, en particulier au sein des territoires ruraux. Avez-vous pris en compte le rôle joué par les parents dans la mise en œuvre de cette réforme ?

Dans le cadre de mes travaux, afin d'identifier les moyens pour mieux accompagner les petites communes dans la mise en

œuvre de la semaine de 4 jours et demi, j'ai conduit un programme d'auditions de près de 150 personnes, effectué des visites dans 12 départements, et collecté des témoignages au travers d'un blog et d'un questionnaire en ligne.

Cela a abouti à l'établissement de 25 préconisations qui, selon moi, doivent permettre « un saut qualitatif » dans l'organisation de la nouvelle semaine.

À chaque étape, la place des parents a été prise en compte, du point de vue des différentes formes d'implication qui étaient les leurs, de leurs satisfactions mais aussi de leurs attentes.

Nous le savons, cette réforme a interrogé tous les acteurs éducatifs : les élus, les familles, les enseignants. La réorganisation du temps d'apprentissage sur cinq matinées – au lieu de quatre depuis 2008 – a permis de libérer du temps pour les enfants conduisant les élus à mettre en place des propositions d'accueil, prenant ainsi en compte le temps social des parents.

Quatre communes sur dix déclarent, dans notre enquête en ligne, avoir complètement réinterrogé leur offre périscolaire en dehors de la mise en place des ateliers.

Les élus ont porté une attention particulière à ce que l'offre d'accueil convienne aux familles, ajoutant parfois des quarts d'heure gratuits ou une garderie le mercredi en fin de

matinée afin que les parents puissent quitter leur travail et récupérer leurs enfants.

Dans mon département, la ville de Libourne a par exemple mis en place un temps d'accueil gratuit le mercredi en fin de matinée et en fin d'après-midi les autres jours de la semaine.

Oui, cette réforme a été difficile à mettre en place. Là où cette concertation n'allait pas de soi, le chemin à parcourir était plus long. Mais cette réforme s'est améliorée partout.

En réponse au questionnaire, la commune de Brécé dans l'Ille-et-Vilaine résume bien le constat dressé par ailleurs : « La mise en place du PEDT n'a pas été chose facile la première année. Depuis, la situation s'est nettement améliorée et une relation de confiance s'est établie entre les différents partenaires : enseignants, animateurs, parents et élus. Les ateliers Nap sont de très bonne qualité et nous sommes donc globalement satisfaits. ».

Cela est notamment confirmé par les associations de parents d'élèves que j'ai rencontrées.

Vous parlez de différentes formes de participation. Quelles sont-elles ?

Dans un premier temps, par leur implication dans le choix d'organisation - lorsqu'une consultation a été mise en place dans la commune de

résidence - et, par la suite, dans la mise en œuvre de la réforme elle-même.

Le questionnement des familles peut se résumer en une phrase : « À qui vais-je confier mon enfant, où est-il et pour y faire quoi ? »

De nombreux outils de communication, qui n'avaient pas toujours été développés dès la mise en place de la nouvelle semaine, ont été conçus à leur intention afin d'y répondre.

En outre, de nombreux acteurs rencontrés nous ont fait part de leur implication. 44 % des élus interrogés dans le cadre de notre enquête témoignent de l'intervention de bénévoles. Parmi ces derniers, les parents constituent un vivier non négligeable puisqu'ils sont actifs dans un tiers des communes faisant appel au bénévolat.

Les activités périscolaires ont également interrogé le territoire et intégré une culture locale dont les parents étaient parfois éloignés.

Elles ont permis de tisser des liens plus étroits entre les parents, l'école et la commune.

Pour exemple, la commune de Liomer dans la Somme a mis en place des activités variées : comédie musicale, théâtre, musique, cirque, ateliers d'écritures autour du conte, *Les Mille et une nuits*,

un thème abordé en temps scolaire, pris en compte par les enseignants et prolongé dans les Nap.

Cet engagement est plébiscité par les parents. Cela se traduit par une participation de tous les enfants de la commune avec une forte adhésion.

Ce nouveau dynamisme local s'est traduit par de nouvelles inscriptions à la fanfare municipale et par l'organisation d'une fête de fin d'année dédiée à l'école et au périscolaire. Une dynamique vertueuse !

Dans la Creuse, un maire a fait part d'un projet inclusif ayant un impact important sur le climat de l'école et du quartier depuis la participation de mamans d'origine turque.

En Eure-et-Loir, une démarche particulière des enseignants le mercredi matin, liée au dispositif Plus de maîtres que de classes a permis de faire de cette matinée un temps particulier, dédié au décroisement et à l'accueil des parents.

C'est aussi une grande réussite des nouvelles activités périscolaires, en adéquation avec la loi de refondation de l'École adoptée en 2013, que de favoriser une vision élargie de la vie de l'école, ce qu'on appelle la coéducation. ■

L'IMPLICATION DES PARENTS DANS LES TROIS TEMPS DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL : ÉLABORATION, MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

Le PEDT est un instrument souple et adaptable à toutes les réalités locales. Sa mise en œuvre passe par différentes phases propices à l'implication des parents d'élèves qui se voient conforter dans leur rôle.

L'élaboration du PEDT

L'état des lieux des besoins des enfants et des ressources sur le territoire est une étape importante à laquelle les parents d'élèves doivent être associés.

Il convient ensuite de réfléchir avec les familles à la place de l'enfant sur le territoire de la commune et de faire partager cette analyse. Cette étape est l'occasion d'engager une réflexion relative à la journée de l'enfant en termes de temps de sommeil, d'activités périscolaires, de loisirs personnels. Elle permet en outre de s'interroger sur l'accès aux activités de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap.

La rédaction du PEDT consiste enfin à décrire les différents éléments qui constituent le projet partagé avec les parents et les moyens à mobiliser. Si la convention de PEDT est obligatoirement signée par le maire, le préfet et l'IA-Dasen, l'ensemble des partenaires engagés dans le PEDT, et en particulier les représentants de parents d'élèves, peuvent également, à l'initiative de la collectivité, en être signataires.

TÉMOIGNAGE

Dans certains PEDT, la valorisation du rôle des parents et le renforcement de leur place au sein de l'école sont identifiés comme des axes de travail à part entière du projet, faisant ainsi du PEDT un outil au service de la coéducation.

L'exemple de la ville d'Arras (40 000 habitants), Pas-de-Calais

Évelyne Beaumont, adjointe au maire d'Arras, en charge de l'éducation et de la réussite éducative :

au travers d'un premier projet éducatif territorial (PEDT), fruit d'un travail collaboratif et co-construit.

« Dès 2013, la ville a déployé la réforme des rythmes scolaires et contractualisé son engagement

Le PEDT est un projet aux finalités multiples qui, au-delà du renforcement qualitatif de

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

l'offre périscolaire et extrascolaire sur le territoire d'Arras, porte en lui l'ambition de transformer la manière de mener l'action éducative.

Il symbolise la participation des enfants, des jeunes et de leurs parents, la mobilisation de tous les acteurs publics, professionnels et associatifs qui s'investissent pour la réussite de nos enfants.

La mise en place de la réforme, et plus généralement l'élaboration d'un PEDT, a constitué, pour la ville d'Arras, une formidable opportunité de construire un dialogue de qualité avec l'ensemble de la communauté éducative dont les parents sont partie prenante.

La réussite éducative ne peut s'envisager sans l'articulation des politiques de l'éducation, de la jeunesse et de la famille au travers du PEDT. Il s'agit ainsi de pouvoir proposer à chaque enfant, chaque jeune un parcours de vie cohérent et continu qui s'inscrive dans la proximité et l'accompagnement.

Ces principes ont guidé l'actualisation du PEDT, pour la période 2016-2019, autour de trois ambitions : l'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune, la mobilisation autour des valeurs

républicaines et de citoyenneté, la place des parents comme premier éducateur.

Lors de toutes les étapes de construction, de mise en œuvre et d'évaluation, la ville entend associer les enfants et l'ensemble de la communauté éducative (parents, professionnels et partenaires institutionnels et associatifs).

C'est en ce sens que la ville d'Arras travaille avec l'éducation nationale et l'ensemble des acteurs locaux dont les parents.

À titre d'exemple :

- la participation des familles aux instances de gouvernance, de pilotage ou d'animation : comité des parents, comité de gestion de la caisse des écoles ;
- l'accompagnement des familles dans la première scolarisation de leurs enfants au travers des activités et lieux passerelles ;
- la création d'un lieu ressource à destination des familles : le Kiosque ;
- le développement de l'information et de la communication auprès des familles par le biais du portail Arras Famille ;
- la création d'un poste de référent d'école chargé, outre la mission de directeur d'accueils périscolaires, d'assurer l'interface entre la municipalité, l'école et les parents. » ■

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

La mise en œuvre du PEDT

La mise en œuvre de la convention de PEDT fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs. Les représentants de parents membres du comité de pilotage du PEDT jouent ainsi un rôle déterminant de relais de l'information entre les familles et le comité.

Néanmoins, il revient à la collectivité porteuse du PEDT de veiller à la bonne information des parents par la mise en accès libre du contenu du projet, le développement de divers supports de communication, la mobilisation des animateurs périscolaires comme relais d'information mais également par la mise en place de temps de rencontre réguliers, voire d'espaces collaboratifs numériques.

Le recueil de témoignages sous des formes diverses (réponses à des questionnaires, avis exprimés en réunion ou lors de rencontres informelles) peut être un instrument précieux de suivi de la mise en œuvre du projet et de la façon dont il est appréhendé.

L'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT réalisée par le comité de pilotage est un moment privilégié qui permet d'interroger aussi bien les aspects matériels, les activités périscolaires dans leur contenu et leur déroulement, le travail des intervenants, que la dynamique générale du projet. Elle est l'occasion de tirer les enseignements de l'expérience et de procéder aux adaptations en tant que de besoin.

La démarche est donc à la fois celle d'un bilan, qui doit être effectué avec les parents et l'ensemble des membres du comité de pilotage, et celle d'une « projection » vers le nouveau PEDT. La convention peut faire l'objet de modifications par avenant, notamment pour enrichir les activités proposées.

Une large implication des parents d'élèves dans l'évaluation est ainsi gage de leur adhésion aux éventuelles évolutions apportées au projet.

LES MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES : CONSULTATION, CONCERTATION ET CO-PRODUCTION

La collaboration entre la commune (ou l'EPCI) et les parents d'élèves peut revêtir différentes formes selon l'étape à laquelle elle intervient et des choix de la municipalité. Pour autant, la démarche doit se traduire par une participation des parents d'élèves qui doivent être perçus comme une ressource.

La consultation

La consultation est un processus participatif par lequel les décideurs demandent l'avis de la population afin de connaître son opinion, ses attentes et ses besoins. Les parents peuvent être utilement impliqués, par exemple, dès l'étape du diagnostic, pour dresser un état des lieux et faire émerger les besoins.

Il s'agit ici de concerner tous les parents, y compris ceux dont les enfants ne sont pas encore ou plus scolarisés, et ceux qui semblent les plus éloignés de l'école et des espaces de la vie sociale locale. La consultation revient à dépasser la participation des seuls représentants de parents d'élèves au comité de pilotage du PEDT tout en veillant à une bonne articulation avec celui-ci.

TÉMOIGNAGE

Certaines communes ont fait le choix de favoriser la participation des parents au PEDT par la mise en place d'une instance dédiée venant compléter les attributions respectives du comité de pilotage et des conseils d'école sans pour autant s'y substituer.

L'exemple de la ville de Feyzin (9000 habitants), Rhône

Émeline Turpani, adjointe
au maire de Feyzin, déléguée
à l'enfance :

« La ville de Feyzin s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs dès la rentrée 2013. Avec les nouveaux horaires du temps scolaire, l'offre d'activités périscolaires s'est enrichie grandement par rapport au dispositif "contrat éducatif

local" (CEL) précédent. Le PEDT, élaboré suite à une évaluation complète du CEL à laquelle ont participé l'ensemble des partenaires de l'école (parents, enseignants, agents municipaux, associations du territoire, élus), s'est structuré autour de différents axes dont celui du soutien à la parentalité. Un des objectifs de ce « grand » axe est de s'inscrire dans

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

un partenariat positif avec l'ensemble des familles en prenant en compte leur rôle éducatif, leurs besoins, leurs satisfactions et leurs expressions. Pour y répondre, nous avons créé le conseil périscolaire.

Cette instance regroupe les parents d'élèves élus des 5 écoles de la commune, les directeurs d'accueil périscolaire de chaque école, la personne responsable de la programmation et du suivi des intervenants de l'activité périscolaire, la responsable de l'unité enfance et l'élu délégué à l'enfance.

Ce dispositif est un espace d'échanges entre les parents d'élèves et le pôle enfance de la ville autour de l'organisation globale du périscolaire. Il permet :

- de recueillir la parole et les interrogations des parents par le biais de leurs représentants : difficultés, ce qui fonctionne bien, ce qui est à améliorer ;
- de nourrir la réflexion des techniciens du pôle et donc l'amélioration du système (travail sur le descriptif des ateliers, sur la fiche d'inscription, sur l'adaptation de la communication aux parents) ;
- de transmettre des informations du pôle enfance à destination des parents.

À raison de trois réunions par an, les conseils périscolaires se tiennent en amont des conseils d'école au cours desquels un compte-rendu est réalisé suivant les sujets abordés, permettant ainsi un lien avec les enseignants des écoles. » ■

La concertation

Une concertation est un dispositif participatif dont l'objectif est de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes sur un projet, avant que la décision ne soit prise. L'autorité présente son projet aux personnes concernées et engage un dialogue avec elles. L'autorité reste libre de sa décision mais s'engage à la justifier et à l'explicitier au regard du résultat de la concertation. Par exemple, la concertation avec les parents d'élèves lors de la définition des critères d'évaluation du PEDT est importante afin de favoriser leur implication ultérieure dans le suivi du projet tout au long de l'année.

Bien sûr, la concertation s'inscrit dans un contexte local qui peut être contraint, s'agissant par exemple de la taille de la commune et des infrastructures qu'elle est en capacité de mettre à disposition. Le projet réel risque alors de s'avérer éloigné du « projet rêvé » par les parents mais, en tout état de cause, la volonté de l'équipe municipale reste déterminante.

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

INTERVIEW

La ville de Cergy est engagée de longue date dans une démarche de projets locaux associant les parents d'élèves.

L'exemple de la ville de Cergy (63000 habitants), Val-d'Oise

Abdoulaye Sangaré, adjoint au maire chargé de l'éducation, a répondu à nos questions :

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, à quels moments avez-vous sollicité les parents d'élèves ?

À Cergy, les parents sont des acteurs et des partenaires éducatifs avec qui nous sommes continuellement en échange. Nous les sollicitons avec une volonté affirmée de les faire tous participer. Nous avons édité, en ce sens, un guide des parents d'élèves disponible en mairie et distribué aux intéressés.

Nous multiplions les temps de rencontre avec les parents dans le but de déployer une politique éducative en adéquation avec les besoins des enfants.

Je peux citer par exemple des rencontres de début d'année, par école, pour présenter les équipes et le fonctionnement des temps périscolaires ; des rencontres de concertation avec des parents volontaires référents qui, au sein d'un groupe de travail, définissent avec les élus et les services le mode de fonctionnement le plus

adapté ; des visites d'activités périscolaires par les parents élus accompagnés par les services municipaux et/ou un élu municipal ; des réunions de travail organisées entre parents et responsables périscolaires en amont de chaque conseil d'école, etc.

Par ailleurs, le conseil local des parents, qui se réunit trois fois par an, fait le point sur l'ensemble des sujets liés à l'éducation. Chaque école y désigne un référent.

Lors de la construction du PEDT, selon quelles modalités avez-vous sollicité les parents d'élèves ?

Lors de l'élaboration du PEDT, nous avons multiplié les canaux de communication et mis en place un site internet : ceryjyenparle.net.

Les Cergyssois disposent ainsi d'un outil au service de l'échange et du débat d'idées sur les questions clés de la vie de la cité : rythmes scolaires, éducation, emploi, etc.

Un portail qui se veut simple à utiliser, accessible à tous et qui permet notamment aux parents, jeunes, étudiants,

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

seniors, chercheurs, associations, entreprises, collectivités de :

- poster leur avis sur des sujets variés, de fond ou d'actualité concernant la vie de la cité, sous forme de votes ou de contributions détaillées ;
- répondre à des sondages, partager des photos ou des vidéos ;
- suivre les étapes d'un projet, accéder aux comptes rendus de tous les évènements d'une concertation ;
- proposer des sujets de débats, dont les résultats seront restitués par la ville.

La concertation autour de la construction du projet éducatif territorial a été l'occasion de mobiliser des ateliers participatifs et d'exploiter la plateforme participative en ligne, permettant à chacun d'avoir l'opportunité de s'exprimer.

Comment tenez-vous compte des remarques et propositions des parents d'élèves ?

La prise en compte de leur parole se fait à partir des propositions issues des réunions de concertation ou de groupes de travail spécifiques, tel celui consacré aux réservations des activités périscolaires, par exemple. En l'occurrence, de meilleurs ajustements ont pu se mettre en place suite à des réunions avec des parents volontaires.

Nous faisons le pari de la confiance et de la transparence avec tous les acteurs éducatifs, dont les parents, dans le but de déployer une politique d'éducation en adéquation avec les besoins des petits Cergysois. ■

La co-production

Dans le processus participatif de co-production, des propositions d'initiatives citoyennes sont intégrées dans le projet final après validation de l'autorité. Ici aussi, la volonté de l'équipe municipale est essentielle pour y avoir recours, déterminer les domaines concernés et ses modalités.

Par exemple, la réalisation de l'évaluation de certains objectifs et résultats du projet éducatif territorial peut relever d'une co-production avec les parents d'élèves.

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

ASSOCIER LES PARENTS D'ÉLÈVES AU PEDT : QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

Prendre en compte la diversité des parents. Toucher tous les parents peut s'avérer complexe. Une telle démarche nécessite de diversifier les moyens de communication (mise en ligne du PEDT sur le site de la commune, courriers, plaquettes, réunions publiques, outils de liaison familles/animateurs, outils numériques) et de s'appuyer sur les relais que sont les animateurs périscolaires et les associations de parents d'élèves tout en s'assurant que les points de vue exprimés soient accessibles à tous.

Vers quels parents la collectivité peut-elle se tourner ? Les représentants des parents d'élèves aux conseils d'école sont appelés à se prononcer sur le programme d'activités périscolaires dans le cadre de l'élaboration du projet d'école. La collectivité trouvera avantage à les associer en amont du projet, et à permettre leur représentation au sein du comité de pilotage du PEDT. La commune peut également solliciter, selon l'assise qu'elle souhaite donner à son projet, d'autres parents. La collectivité peut, par exemple, solliciter les parents impliqués dans des associations mettant en œuvre des propositions pour les temps périscolaires et extrascolaires, voire solliciter les parents en tant qu'usagers des espaces d'accueils périscolaires. En effet, les parents peuvent ne pas tous être associés de la même façon aux différentes phases du projet. Une attention particulière pourra être apportée aux parents d'origine modeste, l'enjeu de l'accès aux activités périscolaires de leurs enfants étant un facteur de réduction des inégalités sociales.

Les temps et les lieux de rencontre. Les modalités choisies pour l'organisation de moments d'échange autour du PEDT doivent non seulement permettre mais également favoriser la présence des parents. Il convient ainsi d'éviter les réunions en journée et privilégier l'organisation de rencontres le soir, voire le week-end. Par ailleurs, le choix du lieu de rencontre est déterminant pour instaurer un climat propice à l'échange. Pour ce faire, il peut être envisagé de mobiliser « les espaces parents » et les espaces d'accueil péri ou extrascolaire.

EN SAVOIR PLUS

ENQUÊTE CNAF 2016 RELATIVE AUX TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a reconduit l'enquête initiée en 2014 concernant le point de vue des parents sur les activités pratiquées par leurs enfants à l'école hors temps scolaire (l'e-essentiel n° 170 – 2017, publication électronique de la Cnaf, direction des statistiques, des études et de la recherche). En voici quelques points saillants.

Les parents ont globalement une meilleure appréciation des activités proposées durant les temps d'activités périscolaires (Tap)/nouvelles activités périscolaires (Nap) que les activités périscolaires « classiques ».

C'est avant tout la diversité des activités qui est portée au crédit des Tap/Nap, estimée plus grande que celle des activités « classiques » par 37 % des parents (9 % ayant l'opinion inverse). C'est aussi leur intérêt, jugé plus fort que celui des activités « classiques » par 36 % des parents (9 % ayant l'opinion inverse).

Une satisfaction croissante vis-à-vis des activités en accueil périscolaire et en centre de loisirs

Dans la continuité de l'enquête de 2014, le contenu des activités organisées dans le cadre de l'accueil périscolaire et en centre de loisirs affiche un niveau de satisfaction élevé : plus de 90 % des familles expriment leur satisfaction vis-à-vis de ce qui peut être proposé à leur enfant. S'agissant plus particulièrement des activités proposées dans le cadre d'un accueil périscolaire, le taux des familles se déclarant « très satisfaites » enregistre une hausse de 20 points par rapport à 2014.

L'information sur les activités périscolaires encore en retrait en matière de satisfaction des familles

Bien que le niveau de satisfaction des familles concernant l'information dispensée sur les activités périscolaires soit en progression par rapport à 2014, il reste sur ce volet, des marges d'optimisation.

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

ÉVALUATION NATIONALE DES PEDT CONDUITE EN 2017 PAR LE MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

L'évaluation nationale des PEDT comporte un axe quantitatif (questionnaire auquel ont répondu 37% des communes signataires d'un PEDT) et un axe qualitatif (entretiens avec l'ensemble des acteurs éducatifs dans 5 départements représentatifs de l'ensemble des départements français).

Une attention particulière a été portée à la place et au rôle des parents dans la conception et la mise en œuvre des PEDT.

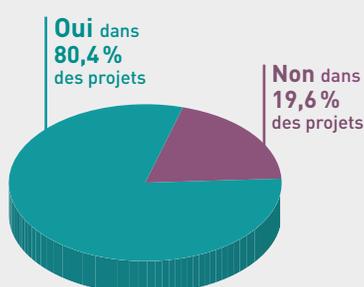
L'évaluation met en évidence une association effective des familles à l'élaboration des PEDT pour la grande majorité des collectivités, participation cependant principalement centrée sur la question des horaires. Quant à l'association des parents aux instances de pilotage, elle est très variable, les collectivités pouvant éprouver des difficultés à mobiliser au-delà des fédérations de parents d'élèves. À cet égard, on note un hiatus très fréquent entre parents d'élèves élus et l'ensemble des parents d'élèves sur l'appréciation de la mise en œuvre des PEDT et du contenu des activités, les premiers étant volontiers critiques tandis que les seconds se disent plutôt satisfaits.

Les PEDT ont montré une vertu très claire s'agissant de la qualité de la communication avec les familles sur les activités périscolaires, avec une attention portée sur le contenu et la forme des plannings d'activité, la mise en place parfois de permanences dédiées destinées à l'information des familles sur le périscolaire (cf. graphique).

L'évaluation montre également que les familles sont très souvent consultées, notamment pour recueillir leur appréciation sur les activités et leur organisation, par exemple dans le cadre d'une évaluation finale ou de mi-parcours du PEDT, plus rarement pour exprimer leurs attentes et leurs suggestions.

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PEDT

Une consultation des familles a-t-elle été organisée ?



Sur quels aspects ?

Taux de réponse : 99,4 %

	Nb	% obs
Sur les horaires liés à la nouvelle organisation des rythmes scolaires	2183	89,7%
Sur le contenu des activités périscolaires	1939	79,7%
Sur les modalités d'inscription	1203	49,4%
Sur la tarification des activités périscolaires	830	34,1%
Total	2433	

Ces initiatives sont intéressantes en tant que telles, mais si l'on souhaite éviter l'écueil d'un exercice formel et rituel dont les familles pourraient douter qu'il présente pour elles un intérêt réel, les porteurs de PEDT doivent se soucier de l'exploitation qu'ils font de cette concertation et notamment qu'ils restituent aux usagers eux-mêmes de quelle façon il en sera ou il en a été tenu compte.

Au-delà d'une consultation des parents en termes de qualité de l'offre, il peut être intéressant de donner la possibilité aux parents de contribuer à la conception et à l'animation de quelques temps d'activités sur l'année, de façon à renforcer leur intégration au sein de la communauté éducative.



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

pedt.education.gouv.fr



JUIN 2017